

## Avis de Soutenance

Madame Maureen DOMIN

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*Contribution à l'étude du statut juridique du mineur en droit civil*

dirigés par Monsieur Christophe ALBIGES

Soutenance prévue le **mercredi 18 décembre 2019** à 14h00

Lieu : Faculté de Droit et de Science politique 39, rue de l'Université 34060 Montpellier Cedex 2

Salle : des Actes

### Composition du jury proposé

M. Christophe ALBIGES	Université de Montpellier	Directeur de thèse
M. Hubert BOSSE-PLATIERE	Université de Bourgogne	Examineur
M. Vincent ÉGÉA	Université Aix-Marseille	Rapporteur
Mme Adeline GOUTTENOIRE	Université de Bordeaux	Rapporteur
M. Louis-Frédéric PIGNARRE	Université de Montpellier	Examineur

**Mots-clés :** Mineur, Statut, Incapacité, Protection, Représentation, Autonomie,

### Résumé :

Les règles juridiques applicables au mineur sont, plus que jamais, dispersées. Elles le sont dans différents codes et au sein même du Code civil. Voici donc un sujet de droit, le mineur, auquel s'appliquent des règles particulières. Or, la dispersion de ces règles donne à voir un statut juridique « éclaté » à l'égard duquel il est difficile – en l'état – de saisir la cohérence. Il s'agit dès lors de remédier à cette situation peu satisfaisante en présentant les règles qui forment la condition juridique du mineur sous le jour d'un statut « réunifié ». La présente recherche consiste ainsi à systématiser ces règles dispersées autour de critères. L'examen de ces dernières permet d'identifier deux critères : un critère objectif, l'âge, et un critère subjectif, le discernement. L'utilisation par le législateur des critères objectif et subjectif poursuit deux finalités distinctes, mais complémentaires : garantir la protection générale du mineur, d'une part, et promouvoir son autonomie, d'autre part. Il s'agit donc de défendre une systématisation du statut juridique du mineur autour de ces finalités. La solution proposée présente un triple intérêt. D'abord, elle souligne l'évolution des sources du droit qui composent le statut juridique du mineur. Ces sources semblent désormais conjuguer l'intervention du législateur avec celle du juge. Leur évolution traduit, au-delà, celle de la place du mineur au sein de la famille et, plus largement, au sein de la société. En outre, cette systématisation préserve l'intérêt du mineur, puisqu'elle contribue à la cohérence de son statut juridique, qui devient plus intelligible et accessible. Le troisième intérêt que cette systématisation présente réside dans la démonstration que la conception du statut juridique du mineur n'est pas monolithique. La systématisation proposée révèle, en effet, « la face cachée du mineur » : le

développement de son autonomie.